Agir maintenant pour dépenser moins

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Energie extra**

Band (Jahr): **- (1997)**

Heft 4

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-643141

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ENERGIE 2000

Agir maintenant pour dépenser moins

Tout propriétaire privé peut maintenant bénéficier de conditions particulières favorables s'il décide de réduire la consommation de son immeuble. De même s'il se convertit aux énergies renouvelables. Tel est l'objectif du programme d'investissement Energie 2000.

Le programme d'investissement Energie 2000 a été adopté par l'Assemblée fédérale fin avril. Avec lui, la Confédération libère 64 millions de francs pour soutenir des projets exemplaires dans les domaines de l'utilisation rationnelle de l'énergie et du recours aux agents renouvelables. L'intention est de créer des emplois qualifiés dans des branches en croissance, et de consolider la position de la Suisse en tant que pays producteur.

La contribution représentera en moyenne 10% des coûts imputables, l'investissement consenti pour le projet devant atteindre au moins 50 000 francs.

Des subventions multiples s'appuyant sur des programmes cantonaux ou sur l'arrêté fédéral, sont possibles, par exemple pour l'énergie solaire en général: *SWISSOLAR, branche romande, case 9, 2013 Colombier, tél. 032/843 49 90.*

On peut admettre que le programme déclenchera des investissements de 0,6 milliards de francs, représentant quelque 6 500 emplois-année ou 3 300 emplois pendant deux ans, et réduisant les dépenses pour l'énergie de 15 à 20 millions de francs et les rejets de CO_2 de 150 000 tonnes par année.

Quatre possibilités d'obtenir l'aide fédérale

Un soutien est accordé à quatre types d'assainissement de bâtiments:

- Enveloppe: mise en place de fenêtres isolantes, isolation thermique des murs, isolation du toit, de la dalle, du galetas et de la cave.
- Récupération de chaleur: rééquipement des installations du bâtiment, optimisation de l'exploitation.
- Eclairage: remplacement de l'éclairage inefficace, optimisation de l'exploitation.
- Energies renouvelables: remplacement de chauffage électriques fixes, à mazout ou à gaz, ou de vieilles chaudières à bois, par des systèmes solaires, de modernes chauffages au bois, l'installation de pompes à chaleur ou le raccordement à un chauffage à distance alimenté aux énergies renouvelables.

L'apport de la Confédération croît avec le rendement énergétique: quiconque réalise au moins deux trains de mesures ou obtient une très basse consommation d'énergie a droit à un supplément. Un seul train de mesures réalisé donne droit à une contribution pour une installation photovoltaïque.

Sept bonnes raisons d'agir immédiatement

Le moment est particulièrement favorable pour entreprendre un assainissement énergétique. Y procéder maintenant, c'est profiter sept fois:

1. En raison de la mauvaise conjoncture, les prix sont bas sur le marché de l'assainissement.
2. Les frais financiers sont peu élevés: bas taux hypothécaires, possibilités nouvelles de leasing, contracting et crédits éco de certaines banques.
3. L'apport de la Confédération couvre en moyenne 10% des coûts des projets, cela jusqu'à la fin de 1998 (délai de présentation des projets).
4. Dans tous les cantons et sur le plan fédéral (impôt fédéral direct), des allégements fiscaux sont accordés pour les investissements destinés aux économies d'énergie et à l'application des énergies renouvelables.
5. Après les travaux, la consommation d'énergie diminue, et avec elle les montants à payer pour l'électricité et pour le chauffage. Ainsi, la dépense est automatiquement remboursée à moyen terme.
6. Consommer moins d'énergie, c'est polluer moins: tout le monde en profite.
7. Celui qui fait faire des travaux maintenant combat activement la récession.

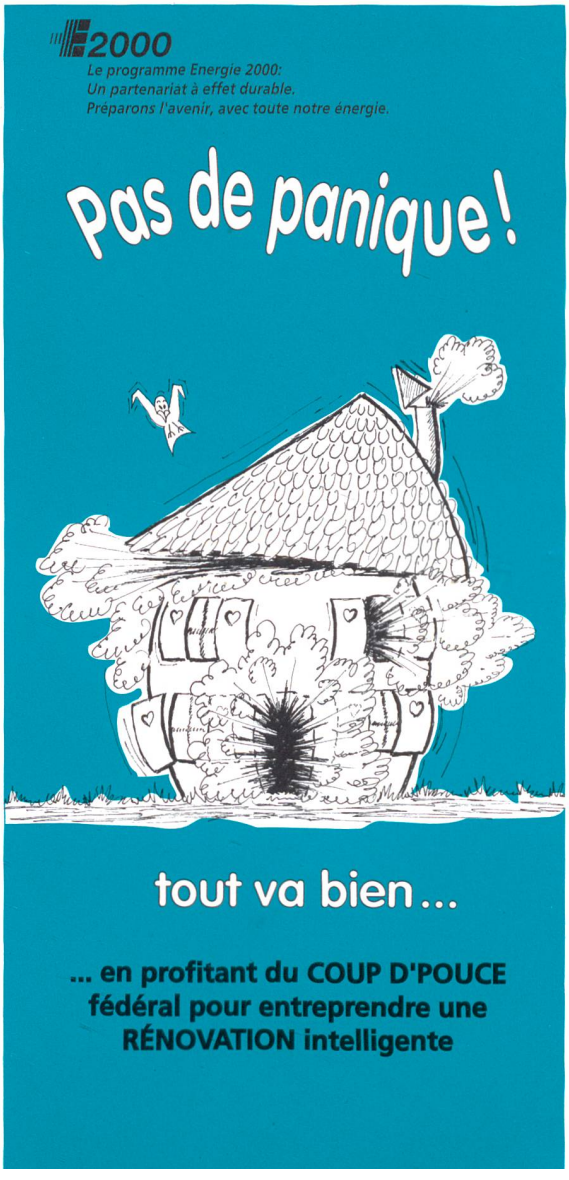

Pour en savoir plus, chacun peut s'adresser au service cantonal de l'énergie ou au centre de compétence Energie 2000, chemin de la Raye 13, 1024 Ecublens, tél. 021/693 70 91, fax 021/693 55 60.